



Le trait d'union Ayvellois

OCTOBRE 2019

N° 56

*Le matin, la rosée
Me fait rêver
Les feuilles dorées
Me font délirer*



SOMMAIRE

P 2 □ *édito du maire*

P 3, 4 et 5 □ *infos communales*

P 6 et 7 □ *infos écolos*

P 8 □ *5 questions à Lucas*

P 9 □ *clin d'œil du passé*

P 10 et 14 □ *Retour sur images*

P 15 □ *divertissements*

P 16 □ *festivités*

SUPPLEMENTS/

**SAINT NICOLAS
ACTIVITES « FACILE »
HALLOWEEN**



L'édito du Maire

Mais où va-t-on ?

Le monde perd-il ses repères? Débat ? Pas débat ? Depuis plusieurs mois nous sommes dans une recrudescence de vols, d'incivilités, dans le « moi j'ai le droit », « ce n'est pas vous qui allez me dicter ma conduite », « je perturbe le voisinage... ! »



Nous vous avons distribué au mois de septembre un flash info spécial vigilance, le conseil est toujours de mise. Les vols sur biens d'autrui sont nombreux. Il n'y a pas d'heure, l'après-midi, en début de soirée, le matin même, pour les faux vendeurs de calendriers, de téléphonie.

Petit rappel : les démarcheurs doivent avoir une carte avec une autorisation de la mairie. Nous vérifions quand ces personnes viennent nous voir. Ne les faites pas rentrer dans votre domicile et n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Même la collectivité est visée : le défibrillateur de la mairie a été retrouvé détruit. Pour celui de la rue des Mapailles à l'angle de la rue de Partenotte, c'est le ventilateur du boîtier qui a été percé. La bibliothèque participative de l'espace jeux a été victime de vandalisme. Tous les livres mis à votre disposition ont disparu. Si seulement c'était pour les lire, j'en doute fort ! Je pense que nous les retrouverons dans un fossé quelconque.

Les barrières de l'ilot devant l'école sont pliées et les potelets de passage piétons sont victimes de chauffards. La mairie elle-même dans la nuit du 29 au 30 septembre a été cambriolée : 12000 euros de dégâts pour une pincée d'euros volés. Tout le monde le sait, les collectivités n'ont pas d'argent dans leurs locaux. Bref j'ai toujours un peu de mal avec la bêtise humaine.

Nous étudions avec la gendarmerie la possibilité de mettre en place une participation citoyenne.

Conflits de voisinage : la commune a le pouvoir d'intervenir sur le domaine public. Pour ce qui concerne le domaine privé le maire n'a pas la compétence pour régler les problèmes de droit privé. Loin de nous l'idée de se dédouaner ou de se désengager. Nous sommes très limités dans notre intervention.

Votre premier réflexe est de venir en mairie. On ne saurait vous le reprocher. Faire éventuellement de la médiation et encore, certains pourraient nous accuser d'outrepasser nos droits.

Par contre nous pouvons vous accompagner dans vos démarches.

La communication, le bon sens et un règlement à l'amiable peuvent désamorcer beaucoup de conflits.

L'homme courtois évite de poser le pied sur l'ombre de son voisin.

Le Maire,
Philippe LEBRETON



RESPONSABLE DE PUBLICATION

LEBRETON Philippe

AVEC LA PARTICIPATION DE

LEBRETON Eliane pour la distribution

DELOECKER Frédérique pour la relecture

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

BEAUDEUX Isabelle

MARTIN Martine

MORTIER Michel

SIMON Muriel

TUCCI Sylvia



Infos communales

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019

Participation aide financière de la commune pour les enfants du village fréquentant le centre de loisirs:

Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 4€50 maximum par enfant et par jour, la participation de la commune, aux parents dont les enfants fréquentent le CLSH du village.

Le nombre maximum est fixé à 20 jours par enfant. Le remboursement se fait aux parents sur présentation de la facture acquittée, déduction faite des aides éventuelles.

Cette participation est valable uniquement pour le CLSH se déroulant pendant les vacances d'été 2019.

Vote des subventions communales données aux associations: Informatique : 800 €, gymnastique : 850€, peinture sur soie : 150€, couture : 200€, musique : 400€, peinture : 200€, danses de salon : 150 €, us voile : 150€, Us foot : 1500€, anciens combattants : 500€, FSE collège Villers-Semeuse : 200€, cancer : 200€, croix rouge : 150€, cœur : 100€, myopathes : 100€, sclérose en plaques : 100€, fort des Ayvelles : 400€, prévention routière : 100€, restaurant du cœur : 350€, banque alimentaire : 350€, donneurs de sang : 100€, courir en Ardennes : 200€, souvenir français : 200€, association non-voyants : 150€, facile Anim : 150€, USC Nouvion section cycliste : 300€.

LES ELECTIONS MUNICIPALES de mars 2020

Les élections municipales auront lieu les dimanches **15 mars** pour le premier tour **et 22 mars** pour le second tour (annonce du ministère de l'intérieur).

Les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de six ans au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020 pour les citoyens français comme pour les ressortissants d'un autre état membre de l'union européenne qui résident en France.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants comme LES AYVELLES, le scrutin est majoritaire, plurinominal à deux tours. Les candidats se présentent sur une liste, mais les électeurs peuvent modifier la ou les listes, éventuellement panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul.

Contrairement à ce qui se passe pour les communes de plus de 1 000 habitants, il n'y a pas d'obligation de parité femmes / hommes.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires (ceux qui représentent la commune dans les organes intercommunaux) sont les membres du conseil municipal désignés « dans l'ordre du tableau » : maire, premier adjoint...



ATTENTION AUX ESCROQUERIES



Récemment plusieurs vols ont été commis sur la commune :

soyez vigilants

Faux vendeurs en tout genre (calendriers, téléphonie, etc...)

LOGEMENT INTERGENERATIONNEL

POUR QUI ?

Vous avez plus de 60 ans, occupez un logement trop grand avec une chambre inoccupée et souhaitez accueillir un jeune de moins de 30 ans

C'EST SIMPLE!

Renseignez vous auprès de **l'ADIL** (Agence Départementale d'Information sur le Logement 6 rue Noël à CHARLEVILLE MEZIERES au **03.24.58.28.92.**)

AVANTAGES /

Le jeune (étudiant, stagiaire, jeune actif, apprenti, volontaire du service civique, demandeur d'emploi) paie UN LOYER MODERE et/ou rend DE MENUS services

(courses, ménages, ouvrir les volets, aide aux repas, promenades...)

C'est un moyen de :

- ♦ Valoriser la solidarité entre les générations en développant le soutien mutuel et l'échange de services tout en créant du lien.
- ♦ Faire face aux difficultés rencontrées par les jeunes pour se loger.
- ♦ Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

L'ADIL des Ardennes se charge gratuitement de mettre en relation et de formaliser la future cohabitation.



RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

L'effectif des élèves est de nouveau en augmentation sur le site scolaire Les Ayvelles/Chalandry-Elaire où 160 enfants (contre 155 l'an dernier) ont fait leur rentrée cette année, rentrée qui s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Présentation de l'équipe pédagogique et de l'effectif des élèves

Site Les Ayvelles

TPS/PS/MS 27 élèves Mme Dehoche
Mme Billy, ATSEM
MS/GS 27 élèves Mme Maslach
Mme Lacroix, ATSEM
GS/CE1 26 élèves Mme Mahaut-Crussy
et Mme Gillot (le jeudi)
CP/CE1 26 élèves Mme Destrée, Directrice

Site Chalandry-Elaire

CE2/CM1 28 élèves Mme Schneider
CM1/CM2 26 élèves M Branchut

Mme Lambert et M Verrier assurent l'Aide aux Enfants en Situation de Handicap (AESH).
Mme Ombeline Huet a quitté ses fonctions et est remplacée par Mme Marina Charles.

Animations réalisées depuis la rentrée

7 octobre : Les marionnettes Lupulus ont présenté un spectacle « Promenons-nous dans les bois »

15 octobre : cross de Novion/Meuse pour les CE2/CM1/CM2

Activités à venir

Durant l'année scolaire, Mme Angèle HOUSSIAUX interviendra auprès des élèves et animera des ateliers en fonction de l'âge des élèves : activités gymniques, de la motricité pour les petits, de la course d'orientation et de l'Ultimate (sport collectif utilisant un disque et opposant 2 équipes de plusieurs joueurs ; l'objectif étant de marquer des points en progressant sur le terrain par des passes successives).

Piscine pour les classes du CP au CM2

Patinoire pour les classes du CE2 au CM2

Ateliers foot d'avril à juin animés par David Rousseau de l'Union Sportive des Ayvelles pour les élèves de moyenne section au CM2 ; les élèves participeront également à un concours national « le foot en Europe ».

Jardin potager pour la classe de Mme Destrée

Participation au Téléthon organisé par l'association Facile Anim' et l'US Les Ayvelles le 6 et 7 décembre.

Manifestations à venir

Marché de Noël

Voyage scolaire le 19 mai au Parc Argonne de Vouziers

Fête de fin d'année : date non fixée mais dont le thème sera « L'Afrique ».

Tout un beau programme en perspective !

REMISE DES DICTIONNAIRES AUX ELEVES DE CM2

Depuis quelques années, les deux communes du regroupement pédagogique offrent aux futurs collégiens, un dictionnaire. La traditionnelle cérémonie s'est déroulée en présence de M LEBRETON.





Décès de Mme Josette HOURRIER

Josette HOURRIER née DECHENE le 29 juin 1937 est le deuxième enfant d'une fratrie de quatre.

Ayvelloise de pure souche, elle y a passé son enfance et la majeure partie de sa vie d'adulte. Les Ayvelles étaient son « petit paradis ».

Josette était maman de 3 filles, Patricia, Véronique et Sylvie après avoir perdu, à la naissance en 1959, un petit garçon, Patrice.

Par sa gentillesse, sa douceur et sa générosité, elle était un véritable rayon de soleil pour son compagnon, Roger, ses enfants et ses cinq petits-enfants.

Josette, calme, réservée, discrète était très appréciée de tous ceux qui la côtoyaient.

Elle nous a quittés le 4 août 2019 emportée par une cruelle maladie.



Le vivre ensemble passe par l'espace public *Qui est responsable de l'entretien du trottoir de votre domicile?*

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien. Quelles sont ses obligations pour entretenir votre trottoir?

Entretien courant des trottoirs : une obligation.

**du respect et
du bon sens**

Dans le cas d'une copropriété dite horizontale (lotissement), c'est à chaque copropriétaire d'assurer l'entretien de sa partie de trottoir. Pour une copropriété verticale (immeuble d'habitation de plusieurs étages), l'entretien du trottoir situé devant l'immeuble incombe au syndic de la propriété. Pour un immeuble où un seul propriétaire loue plusieurs logements, l'entretien du trottoir repose sur chacun des occupants, mais peut également être défini de manière conventionnelle.

Suivant les règlements locaux, l'entretien du trottoir peut se limiter à un passage d'un mètre de large ou jusqu'au caniveau. Il comprend :

le nettoyage des feuilles mortes et débris,

le désherbage,

le dégagement de la neige ou du verglas,



l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. **S'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est pas pour autant réservée.** Si vous stationnez sur le trottoir dont vous avez l'entretien sans laisser aucun passage pour les piétons, vous pouvez être verbalisés. **Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime.**

Merci à chacun de remplir sa part du contrat pour garder notre village propre. Rappelons également le problème des mégots de cigarettes dans les bacs à fleurs et les terre-pleins ! Et si nous essayions de faire un petit geste pour l'intérêt général ?

Voler ou détériorer un défibrillateur est une HONTE, UN ACTE CRIMINEL.

Heureusement que personne n'en a eu besoin !!

RAPPELONS QUE LE DEFIBRILLATEUR EST INSTALLE POUR SAUVER NOS VIES.



Travaux du pont

Le pont situé rue de Chalandry au niveau du ruisseau du Pierge a été consolidé courant septembre par l'entreprise SAPONE. Ce pont est utilisé par les agriculteurs.



Depuis plus de deux ans, la commune a débuté la mise en place du Zéro Phyto (pesticides). Elle s'est donc tout naturellement inscrite dans la démarche engagée par Ardenne Métropole « Zéro Phyto et gestion différenciée », démarche accompagnée par le bureau d'études ECO'LogiC. La réglementation évolue et la réduction de l'utilisation des pesticides est une nécessité au regard de leurs effets sur la biodiversité, la

ressource en eau et la santé de tous. Pesticides, fongicides et autres herbicides sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2017 pour l'entretien des espaces publics.

Pour mener à bien cette démarche, notre commune bénéficiera de subventions de l'Agence Rhin-Meuse et du Grand Est.

Démarche de la commune : Comment conserver une commune fleurie et embellie et être conforme avec les textes de loi sur le zéro phyto ?

Où en est la commune dans la démarche ?

Diagnostic des pratiques d'entretien de la commune fait par le consultant d'ECO'LogiC

Rencontre du consultant avec le Maire (en mai)

Envoi du compte-rendu du diagnostic et de la carte d'état des lieux

Dans le courant de l'automne : restitution du plan de gestion et pistes d'évolutions : préconisations adaptées à la commune, alternatives conseillées, etc...



Qu'est-ce qu'une gestion différenciée ?

Des solutions existent pour limiter la prolifération des « herbes folles ». Différentes techniques peuvent être utilisées : mise en place de paillage dans les massifs, installations de plantes recouvrantes, végétalisation (enherbement, plantations de vivaces....) Pour libérer du temps nécessaire au désherbage mécanique, certains espaces verts vont être entretenus différemment via la gestion différenciée : des herbes plus hautes et plus de biodiversité.

Rassurez-vous, l'aire de jeux et le stade ne seront pas transformés en prairie demain : nous travaillons dans le respect des usages de chaque espace.

Et chez vous ?

Nous vous invitons à penser autrement la présence de ces herbes que l'on dit « mauvaises » et à contribuer ainsi à préserver un environnement de qualité pour nos enfants.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la vente et l'usage des pesticides sont interdits aux particuliers

La commune s'est engagée dans la démarche « ZERO PHYTO »

A chacun d'entre vous maintenant de s'y engager !

N'hésitez pas à vous rendre en Mairie si vous avez besoin d'informations sur le Zéro Phyto !

Réduire sa consommation

(climaxion.fr---eie-grandes.fr---ademe.fr/guides-fiches-pratiques)(n°vert: 0 800 60 60 44)

Je prends des douches de moins de 5 minutes
Je récupère l'eau de pluie pour arroser les plantes et laver la voiture
Je débranche mes chargeurs de batteries quand j'ai fini de les utiliser
J'éteins systématiquement la lumière quand je sors d'une pièce

J'adopte l'autocollant stop pub sur ma boîte aux lettres
J'achète en vrac et j'évite le jetable
Je donne, j'échange, je vends ce dont je n'ai plus besoin
Je trie mes déchets en respectant les consignes



Se déplacer sans polluer ([ademe.fr/particuliers-eco-citoyens /deplacements](http://ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements))

Au centre ville je me déplace à pied ou à vélo
Je privilégie les transports en commun pour mes déplacements de longue distance
Je partage mes déplacements en voiture grâce au covoiturage
Je privilégie les commerces de proximité pour mes achats au quotidien

Rénover pour mieux vivre au quotidien (oktave.fr-climaxion.fr-eie-grandest.fr)

(n° vert : 0 800 60 60 44)

Je consulte des experts pour me guider dans mon projet de rénovation
Je traite les ponts thermiques et les fuites d'air de mon logement
J'installe des fenêtres avec un coefficient de transmission thermique performant
Je privilégie les chaudières à bois ou des formes d'énergies renouvelables

Construire responsable (eie-grandest.fr) (n° vert : 0 800 60 60 44)

Je privilégie une disposition compacte des pièces
J'évite les fenêtres trop grandes par rapport à la surface habitable de la pièce
Pour mon nouveau logement je me laisse conseiller par des conseillers Info Energie
Je rapproche les points de puisage d'eau chaude pour réduire les pertes de chaleur

Produire son énergie : Chauffage au bois le bon choix (climaxion.fr)(n° vert : 0 800 60 60 44)

Je choisis le bon appareil pour mon chauffage bois : pas de foyer ouvert ni de poêle ancien
Je privilégie les bûches de qualité et j'évite le bois humide, peint ou vernis
Je nettoie et je vérifie régulièrement mon appareil
J'entrepouse mon combustible légèrement surélevé dans un local sec et bien ventilé

Le soleil source inépuisable de chaleur. Et d'énergie (climaxion.fr) (n° vert : 0 800 60 60 44)

Je confie l'installation de mes capteurs solaires à des professionnels qualifiés
Je fais attention à prévoir des capteurs solaires adaptés à ma consommation
J'installe et j'oriente mes capteurs solaires de façon optimale
Je prévois un ballon d'eau de la bonne taille et bien isolé

Je consulte des experts pour mes panneaux photovoltaïques
J'installe des panneaux bien dimensionnés pour éviter les gâchis
J'optimise l'orientation de mes panneaux pour un maximum d'efficacité

Cinq questions à Lucas PILARD

Cinq questions à Lucas PILARD JEUNE PORTE-DRAPEAU



LE TRAIT D'UNION AYVELLOIS (LTUA) : *Parle-nous de toi*

J'ai 13 ans. J'habite Les Ayvelles depuis ma naissance en 2006. Je suis en 4ème au collège Notre-Dame. J'aime le sport (foot, ping-pong), écouter de la musique et cuisiner (j'aime goûter mes plats).

J'ai 2 chats Calin et Guinness. Je suis plutôt timide et réservé.

Je souhaite rentrer dans la gendarmerie. J'aimerais faire partie d'une brigade d'intervention : l'action et la cohésion d'un groupe me plaît beaucoup. Maitre-chien me plairait aussi.

LTUA : *Quelles ont été tes motivations et que cela t'apporte-t-il d'être jeune porte-drapeau ?*

Comme j'étais présent, accompagné de maman, aux cérémonies du village, M. Binet et M. Lebreton m'ont demandé si je ne souhaitais pas devenir porte-drapeau (il n'y en avait plus qu'un seul pour le village).

L'idée m'a plu d'autant plus que mon arrière-grand-père maternel a été prisonnier pendant la seconde guerre mondiale et a reçu une médaille de l'ordre du mérite pour ses activités militaires et civiles.

Maman me parle beaucoup de cette époque estimant que le devoir de mémoire est très important.

Je suis fier de porter les couleurs de mon pays et de commémorer la mémoire des anciens combattants grâce à qui nous sommes libres aujourd'hui.

LTUA : *As-tu eu une formation ?*

Non, j'ai été formé sur le tas lors des cérémonies par M. Besançon et cela ne m'a pas posé de problème.

LTUA : *Comment as-tu été accueilli par les Anciens Combattants ?*

J'ai été très bien accueilli. Je communique facilement avec eux et eux avec moi. J'aime beaucoup les discussions que nous avons ensemble.

LTUA : *En as-tu parlé à tes copains ? Quelles ont été leurs réactions ?*

J'en ai parlé avec Themys, mon copain et voisin qui est Jeune Sapeur Pompier Volontaire. Il trouve que c'est bien et il est content pour moi.



MERCI Lucas de nous avoir accueillis et de nous avoir parlé de toi. Le Maire et tous les conseillers municipaux te remercient et te félicitent pour ton action.



L'HISTOIRE DE NOTRE VILLAGE -- FAMILLE D'AMBLY

Dans le précédent article nous avons évoqué la vie du marquis Claude, Jean, Antoine d'AMBLY. A présent parlons d'une de ses filles (Marie), de son gendre (Gaspard), vicomte d'AMBLY et de leurs deux enfants.

Le vicomte d'AMBLY (**Gaspard**, Hardouin, François) né à CHAUVIGNY LE CHATEL (Haute Saône) le 6 décembre 1749 était le fils de Louis Cléradus d'AMBLY et de Marie, Madeleine de SONET. Le 9 décembre 1774, il épouse **Marie**, Jeanne, Louise, Antoinette, Catherine, née le 1er juillet 1756, sa cousine germaine, fille du Marquis d'AMBLY, Claude, Jean, Antoine et de Marie, Catherine DE GUYOT.

Par ce mariage, il réunit deux branches séparées depuis sept générations.



Il était capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, chevalier de Saint-Louis. Il émigra en 1791 et mourut à WISSEMBOURG le 15 octobre 1795 des suites des blessures qu'il avait reçues lors de la prise des lignes ennemies. Il servait alors en qualité de volontaire dans la légion de Mirabeau.

Le vicomte laissa deux enfants :

Eugène, Charles, Antoine, marquis d'AMBLY, directeur général des droits réunis dans le Nord, appelé à recueillir toute la succession de son aïeul.

Eugénie, Louise, Marie d'AMBLY, née en 1777, chanoinesse de Malte, décédée à CHARENTON le premier Brumaire an 14 (23 octobre 1805)

Le marquis d'AMBLY (Eugène, Charles, Antoine) né le 20 mai 1775 à REIMS, entra à l'école militaire de PONT-A-MOUSSON. Il émigra en 1791 avec son père et son aïeul. Après avoir fait à l'armée des princes la campagne de 1792 et servi comme cadet dans le régiment de Choiseul-Hussards en 1794 et 1795, il suivit comme officier le régiment de M. DE CASTRIES au Portugal.

Profitant de la faculté accordée aux émigrés par le gouvernement consulaire pour rentrer en France, il obtint une amnistie le 11 pluviôse an 11. Sa mère avait déjà obtenu sa radiation de la liste des émigrés depuis le 9 vendémiaire an 9. En l'an 14 le marquis d'AMBLY habitait à CHARLEVILLE et se portait héritier bénéficiaire de sa mère qui venait de mourir à REIMS. En 1814, il fut nommé chevalier de SAINT-LOUIS, il suivit le Roi à GAND et obtint le grade de chef d'escadron. Nous trouvons ensuite M. le marquis d'AMBLY directeur des droits réunis et de l'Administration des tabacs à LILLE jusqu'en août 1830.

En 1805 il s'était marié avec M^{lle} Elisabeth, Charlotte MALUS DE MONTARCY dont il eut trois enfants.

Précisions :

Le marquis Claude, Jean, Antoine d'AMBLY, en mourant en 1795, laissa ses biens à sa fille la vicomtesse d'AMBLY qui était veuve à cette date. Elle mourut le 26 juillet 1805 à REIMS.

AMBLY était un hameau proche de VENDRESSE

A SUIVRE...

Retour sur images



FETE DU VILLAGE LES 14 ET 15 JUIN

Concours de pétanque organisé par *L'U S Foot des Ayvelles*, défilé dans les rues du village avec Madame LICORNE confectionnée par l'équipe *FACILE ANIM'*, jeux pour enfants, friterie, barbecue, distribution d'un goûter et de bonbons, maquillage, prestations musicales avec *le groupe FRVsens* en concert, *DjM&M production*, le groupe *ROCKEPOP* dont le chanteur, Ludovic, est un enfant du village, embrasement de la poupée, tombola, apéritif offert par *la Mairie*, un public très nombreux... Voilà tous les ingrédients qui ont contribué fortement à la réussite de notre fête patronale, organisée et chapeautée par l'équipe motivée, efficace et dynamique de *FACILE ANIM'*. Merci à tous ces bénévoles pour leur investissement ! (La barre est haute pour l'année prochaine).



FETE DE LA MUSIQUE LE 21 JUIN

La fête de la musique s'est déroulée sous le préau de l'école. Des élèves de la section musique de l'association *FACILE*, enfants et adulte, qui prennent des cours de guitare et des copains musiciens (piano, flûte, violon) ont joué et chanté jusqu'à minuit des chants marins et des chansons populaires. Dommage que le public n'ait pas répondu à l'invitation.





PLANCHE A VOILE

C'est sous un beau soleil que la journée portes ouvertes a eu lieu le samedi 22 juin au plan d'eau des Ayvelles.

Petits et grands étaient au rendez-vous pour découvrir les sports de glisse avec planches à voile et paddles, et pour partager un moment convivial autour d'un barbecue.

Cette manifestation a lieu tous les ans durant le mois de juin car nous avons toujours envie de faire connaître ces sports accessibles à tous.



VOYAGE SCOLAIRE DU 28 MAI ET FETE DE L'ECOLE DU 2 JUILLET



VOYAGE
SCOLAIRE
A BOUILLON



FETE DE L'ECOLE SUR LE THEME DE L'ASIE





FREQUENTATION TOUJOURS EN HAUSSE AU CENTRE DE LOISIRS CET ETE



Le Centre de Loisirs a accueilli en juillet 93 enfants et est encore, cette année, le second plus grand centre Familles Rurales du département. Avec 24 enfants en 2016, 65 en 2017 et 72 en 2018, son succès est indéniable.



Cette année encore,

Harmony avait préparé un programme alléchant pour les enfants : sortie au parc Wallygator, piscine, le Palais de Tau de Reims, participation au « Playa Tour » de Thin-le-moutier (regroupement de différents centres pendant lequel 450 enfants ont participé à des ateliers sportifs en fonction de leur âge), équitation à Douzy, visite de l'aérodrome de Belval, laser game pour les grands et plaine de jeux pour les petits, domaine de Vendresse et visite de la caserne des pompiers. Les enfants de plus de 7 ans ont pu également tester un nouveau concept de jeu « l'Escape Game » : jeu de réflexion et d'évasion qui consiste à s'échapper d'un espace dans une durée limitée après avoir résolu des indices disséminés dans la pièce.

Angèle Houssiaux est intervenue tout le long du centre en proposant aux enfants des ateliers d'initiation au base-ball, de l'ultimate (frisbee) et de la course d'orientation.

Encore merci à Angèle pour ses interventions !

La fête du centre a eu lieu le vendredi 26 juillet. Les enfants ont présenté à leurs familles des danses, un chant choral et du théâtre.



Un grand merci à Harmony, la directrice, et à toute son équipe d'animateurs qui depuis quelques années maintenant oeuvrent au développement et au succès du centre de loisirs.

Harmony a annoncé aux parents lors de cette fête qu'elle cessait ses activités de directrice de centre de loisirs. Bien que déçus, enfants et parents l'ont vivement remerciée pour sa gentillesse et son dévouement.

Philippe Lebreton a également remercié la directrice pour son in-

vestissement durant ces années et lui a remis de la part de la municipalité des cadeaux.

Une nouvelle directrice a été nommée par Familles Rurales pour le centre d'octobre.





COURSE CYCLISTE AU FORT LE 6 ET 7 JUILLET

Nous accompagnons aussi le dynamisme venu de l'extérieur quand il se situe sur notre territoire. Le club de vélo Nouvion sur Meuse Ardenne Métropole a organisé deux manifestations sur le domaine du fort et une 3^{ème} aura lieu le 27 octobre, sans oublier celle qui a eu lieu au mois de juin sur la route de la Fonderie Citroën.



14 juillet

Un hommage a été rendu à nos Morts, place du Monument. M LE MAIRE a déposé une gerbe de fleurs, une minute de silence fut respectée et la Marseillaise a été entonnée à cap-pella par l'assemblée.

Le verre de l'amitié fut offert par la Mairie et clôtura la cérémonie.



BROCANTE le dimanche 14 juillet



Une nouvelle fois, la brocante des Ayvelles a rencontré un franc succès. L'organisation de cette journée confiée au club de foot avec le soutien de la mairie s'est avérée très réussie, malgré un temps mitigé le matin, les bradeux se sont déplacés en nombre l'après midi. L'ensemble des bénévoles qui ont assuré la réussite de cette journée n'ont pas ménagé leur peine de 4h00 du matin jusqu'à 20h pour assurer à la centaine d'exposants les meilleures conditions d'accueil (Café, croissant le matin et restauration le midi, buvette...). C'est en effet sur près d'un km que les brocanteurs et autres camelots ont présenté leurs divers objets. Encore merci à l'ensemble des bénévoles ainsi qu'à la mairie pour son soutien sans faille et à l'année prochaine....

Téléphone : 03.24.37.88.37

Mail : communedesayvelles@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Maire ou Adjoints : permanence le vendredi après-midi ou sur RDV

Retour sur images

JOURNEE DU PATRIMOINE AU FORT LE 22 SEPTEMBRE



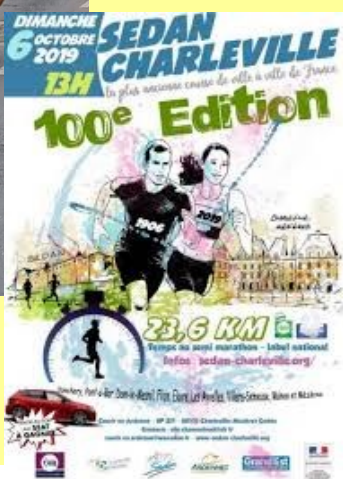
COURSE SEDAN-CHARLEVILLE

Cette année encore, la plus vieille course à pied d'Europe de ville à ville a traversé notre village.

Une participation exceptionnelle et massive pour la 100ème édition du Sedan-Charleville, course mythique et historique, puisque 9 240 personnes dont 900 coureuses pour Octobre Rose, ont battu le pavé et bravé la pluie.

Ils étaient entourés par 4 000 bénévoles qui ont banalisé, sécurisé le parcours, et distribué plus de 40 000 bouteilles d'eau.

Bravo à tous !



ETAT DE LA PORTE DU BUREAU DU MAIRE
APRES LE PASSAGE DES CAMBRIIOLEURS



DESESPERANT !!!



Le gâteau mollet

Pour 8 personnes

300 g de farine, 30 g de sucre, 30 g de levure

4 g de sel, 250 g de beurre, 5 à 6 œufs



Mettre dans un bol la farine, le sel, le sucre, la levure et 3 œufs . Pétrir pour obtenir une pâte élastique. Ajouter le beurre en petit morceau et continuer à pétrir la pâte , ajouter les œufs un à un. Pétrir un moment puis recouvrir et laisser lever 90 minutes environ.

Pour les premières fois, beurrer le moule avec un beurre tempéré.

Mouler la pâte puis recouvrir et laisser la pâte lever. Elle doit arriver presque en haut du moule. Mettre au four à 200 ° puis 180° pendant 40 minutes four entrouvert.

Démouler à la sortie du four et déposer sur une grille.



Plante du jardin médiéval Le persil : *Pétroselinum*

Le persil est une des plantes phares du moyen âge, à base de la fameuse sauce verte, vendue par les marchands ambulants, dans les rues des villes. Les sauciers confectionnaient une préparation à base de persil, de couleur verte, qu'ils revendaient à des marchands, qui à leur tour parcouraient les rues des villes « en criant » leur produit. Nous avons là un exemple de restauration rapide pratiquée dès le Moyen Âge. Cette fameuse sauce verte accompagne à merveille les viandes ou poissons rôtis. Le persil appartient à la famille des ombellifères comme la carotte. Il présente en effet des

fleurs groupées en ombelles. Le persil tient son nom latin de « apex », parce qu'autrefois il servait à orner la tête des triomphateurs : usage qui remonte à Hercule. Les médecins lui attribuent une force de chaleur du troisième degré. Le jus de persil, mêlé avec de la fleur de farine et un blanc d'œuf, donne un cataplasme, qui souvent renouvelé, cicatrise les blessures et les ulcères. Le persil est également apprécié pour ses propriétés médicinales. Sa racine fait partie des cinq racines apéritives avec l'ache, l'asperge, le fenouil et le fragon. Ces plantes ont la propriété d'ouvrir et de stimuler l'appétit.

Le persil pensez-y ! et semez dès février...



Festivités et divertissements

MOTS CROISES BULLETIN N° 56

MOTS CROISES mairie et élections

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION du n° 55

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	C	H	A	L	A	N	D	R	Y
2	L		M	I	T	A	I	N	E
3	O	R		B	E	T	A		S
4	U		S	E	R	I	N	A	
5	T	S	A	R		O	E	U	F
6	I	O		T	A	N		P	U
7	E	C	H	E		A	I	R	S
8	R	I	E		A	L	L	E	E
9	S	O	U	R	C	E		S	E

Horizontalement : 1) comme l'élection de mars 2020 ; 2) personne indésirable – poil aux yeux ; 3) note de départ – s'oppose parfois à la vie ; 4) bête – et ainsi de suite ; 5) un des bateaux de Christophe Colomb – métal précieux – pour la liaison ; 6) hôtel de ville – marque une condition ; 7) deux lettres pour Belgique – moyen de transport parisien ; 8) abimées – ancienne capitale de la RFA ; 9) perce ; 10) proches collaboratrices du maire.

Verticalement : A) ville de Lombardie – car ; B) tous d'accord ; C) nouveau testament – mémoire de la télé – une fin anglaise ; D) impôt sur le revenu – bourgmestre en Belgique ; E) pays dont la capitale est La Havane – petit restaurant ; F) aménagement pour que le vote soit secret – se marre ; G) 2^{ème} note – moins bien qu'excellent ; H) amer, aigre – prix ; I) suites de noms pour le vote – arrivée ; J) scrutin, sélection.

INFORMATION COLIS DES ANCIENS LE SAMEDI 14 DECEMBRE

Comme chaque année, la Commune offre aux personnes de plus de 70 ans un colis et un goûter spectacle pour la fin d'année. Pour les personnes inscrites sur la liste électorale, aucune démarche n'est à faire.

Pour celles qui ne sont pas inscrites vous devez appeler Mme DELANDHUY au 06.08.16.60.37.

Les personnes retraitées de moins de 70 ans sont invitées, elles aussi, à assister au spectacle sur réservation au 06.08.16.60.37.

DATES A RETENIR

Halloween



Cérémonie du 11 Novembre

Téléthon

Nouveauté Saint-Nicolas à LOOMY LAND !!

Lunes

Après-midi récréatif pour nos Anciens

Salle des Associations

Vœux du Maire ouverts à tous

Salle des Associations

départ de la mairie 16h30

monument aux Morts

salles des fêtes

31 octobre

11 novembre

du vendredi 6 décembre 19 h
au samedi 7 décembre à 19h

8 Décembre

14 Décembre

17 Janvier à 19 h



PEDICURE

La pédicure assurera les soins à domicile le mardi 26 Novembre.
Téléphoner au 03.24.59.02.20 afin de fixer un rendez-vous.

